

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERIONS: Annonces: la ligne... Réclames: ... Faits divers: ...

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN 1878

Cours à terme de 1 h. 00 communiqué par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60 rue Richelieu, Paris

Table with columns: VALEURS, Cours du jour. Rows include Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, Italie 5 0/0, Turc 5 0/0, Act. Nord d'Espagne, Act. Gaz, Act. Banq. de Paris Pays-Bas, Act. Mobilier Français, Act. Lombards, Act. Autrichiens, Act. Mobilier Espagnol, Act. Suez, Act. Banque ottomane, Obl. Egypt. unif., Act. Foncier France, Délégations Suez, Act. Saragosse, Florin d'Autriche, Emprunt Russe 1870.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: VALEURS, Cours du jour. Rows include 3 0/0, 4 1/2, Emprunts 5 0/0, 3 0/0, 4 1/2, Emprunts 5 0/0.

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with columns: Actions, Banque de France, Société. gén., Crédit foncier de France, Chemins autrichiens, Lyon, Est, Ouest, Nord, Midi, Suez, Péruvien, Actions Banque ottomane (ancienne), Banque ottomane (nouvelle), Londres court, Crédit Mobilier, Turc.

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 21 juin. Change sur Londres, 4.84 50; change sur Paris, 5.15 100 62. Café good fair, (la livre) 15 1/8, 3/8. Café good Cargoes, (la livre) 15 5/8, 7/8. Marché inanimé. Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Co, représentés à Roubaix par M. Bultheau-Grymouzes: Havre, 21 juin. Ventes: 300 b. Marché très-calme, soutenu. Liverpool, 21 juin. Ventes 7,000 b. Marché calme. New-York, 21 juin. Recettes 7,600 b. New-Orleans low middling 82 1/2. Savannah » 78 1/2.

ROUBAIX, le 21 JUIN 1878

Bulletin du jour

nombre de curieux qui formaient la haie formidable qui entourait le champ de courses La gâtée des jours de fête était répandue sur toutes les physionomies. Au milieu de ce péle-mêle de gens se bousculant pour essayer de voir, on voyait se faulxer çà et là quelques-uns de ces industriels nomades qui ont toujours du café, de la limonade, du coco, ou des cigares, à la disposition de la foule. Les abords de la cascade, tous les monticules avoisinants regorgeaient de monde, des arbres mêmes jouaient sous le poids des gamins perchés dans leurs branches.

Un seul incident s'est produit. Vers trois heures et demie, au moment où l'infanterie finit son défilé et où la cavalerie commence le sien, toute la foule qui borde la plaine de Longchamp, du côté de la cascade, fait irruption. Les sergents de ville sont noyés dans cette onde mouvante, et, en moins de deux minutes, 50,000 personnes ont envahi le champ de manœuvres.

Les dernières troupes de la ligne qui ont passé devant le maréchal reçoivent immédiatement l'ordre de charger au pas de course, et trois bataillons entiers poursuivent le flot humain qui déborde alors péle-mêle des deux côtés. L'ordre ne pouvant se rétablir, on fait appel à la cavalerie qui, du milieu de l'armée et sur une ligne de plus de trois cents mètres, fond au grand galop sur les imprudents envahisseurs.

Des cris se font entendre, auxquels répond une clameur partie des spectateurs des tribunes, et le tout finit par un éclat de rire. L'ordre est rétabli, mais c'est sans doute au prix de quelques contusions que nous ne sommes pas à même de contrôler.

Somme toute, la journée a été excellente. L'armée y a recueilli de légitimes témoignages d'admiration. NOS INDUSTRIELS et la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les résultats des dépositions recueillies par la commission d'enquête de la Chambre des Députés nommée à l'occasion du projet de tarif général des douanes, démontrent que, loin d'être florissante, notre industrie souffre, et que ses souffrances vont s'aggravant. Cette constatation officielle déplaît à la République française. Ses amis sont casés, sa politique triomphe, aussi trouve-t-elle déplorables les satisfactions et celle de ses clients nantis de sinecures grassement rétribuées, ne soit pas partagée, et que des voix discordantes s'élèvent quand elle chante ses Te Deum!

C'est la seule explication possible que l'on puisse donner de l'apreté et de l'injustice de ses attaques contre nos industriels. On a vu dernièrement avec quel dédain et quel mépris elle les traitait, et en quels termes persifleurs et ironiques elle appréciait les plaintes des représentants les plus autorisés de notre travail national. Aujourd'hui, de plus en plus mécontent, le journal de M. Gambetta fait une charge à fond de train contre le système des enquêtes qui donnent un démenti à ses assertions et contrecarrent ses projets.

Notre manière de les faire, dit-il, est mauvaise, parce qu'elle ne va pas par le chemin le plus court à la découverte de la vérité. La commission appelle ou admet une personne à déposer devant elle, comment par un discours sur des généralités étudié d'avance. Le déposant a un intérêt personnel très grand à faire triompher telle ou telle opinion. C'est un plaideur dût-il à gagner une cause et pas du tout à établir la vérité. Comment se fait-il donc que la République française blâme ces enquêtes, la façon dont elles sont conduites, alors qu'elle n'a pas assez de louanges pour ce système quand il s'applique aux élections? Mais passons. Nous n'avons pas à nous étonner outre mesure de ces inconséquences, quand nous voyons le moniteur officiel de M. Gambetta nous apprendre, quelques lignes plus loin, que « la situation des filateurs est normale » et que leurs revendications, hélas! trop fondées n'ont d'autre but « que de lever à leur profit un impôt sur le consommateur de leur produit! » Si nos industriels persistent encore à garder quelque illusion sur l'intérêt que le chef de la majorité leur porte, la République française s'est chargée hier, de les éclairer: « Que viennent soutenir les filateurs dans l'enquête? qu'ils sont ruinés ou peu s'en faut; qu'ils payent le charbon, les machines, la main-d'œuvre, le lin ou le coton plus cher que leurs concurrents étrangers. Eh bien, si tout cela est vrai, qu'ils liquident, c'est le meilleur parti qu'ils puissent prendre dans l'intérêt

national. Une industrie qui, malgré les sacrifices énormes que la France a faits pour elle depuis 1816, n'est par encore viable ne le sera jamais; c'est une industrie qui répugne, soit au territoire, soit au génie des habitants; c'est une industrie onéreuse qui ne compense pas de tout les sacrifices qu'elle a coûtés et dont il convient d'autant plus de se débarrasser en ce moment que la nation supporte des charges plus lourdes. » Nous ne voulons pas insister sur la gravité d'une pareille déclaration. Les réflexions qu'elle suggère sont vraiment trop tristes, quand on pense surtout que ces déclarations émanent d'hommes qui exercent sur les destinées de notre pays une influence considérable, et parlent sur l'économie politique avec autant de légèreté qu'ils en ont mis autrefois dans leurs bulletins de guerre quand ils touchaient à la géographie.

On peut, par la grâce de l'éminente et par sa façon de s'improviser, au lendemain d'une révolution, chef d'Etat, bouleverser une administration, commander à des généraux et leur faire perdre des batailles; mais il faut autre chose que de l'aplomb et de la « veine » pour juger des questions que l'on ne saurait aborder avec compétence qu'après de longues et sérieuses études: M. Gambetta n'aurait pas dû l'oublier. Nous demanderons en terminant comment il se fait que la République française, qui repoussait naguère les revendications de nos industriels au nom des intérêts de l'ouvrier, conseille avec tant d'empressement aux filateurs de « fermer boutique? » Siles filateurs suivaient son conseil, que deviendrait cette population ouvrière si nombreuse qui trouve son pain en travaillant dans les manufactures? Leur sort semble inquiéter fort peu les potentats de la République française et paraît leur être tout aussi indifférent que celui des patrons. Nous n'avons pas trop lieu d'en être surpris, mais il faut avouer qu'une pareille étourderie de la part d'un journal républicain qui fait parade de ses sentiments philanthropiques pour le pauvre peuple, n'est égalée que par l'insuffisance dont il fait preuve avec tant d'opiniâtreté en tout ce qui touche aux choses économiques. Pourquoi d'ailleurs s'aventurer ainsi à l'étourdie? Et n'est-ce pas le cas ou jamais de rappeler le proverbe latin: « Ne sutor ultra crepidam! »

Collision de l'Alliance et du François I<sup>er</sup> Nous empruntons au Journal du Havre les détails suivants sur cette terrible catastrophe qu'une dépêche nous a fait connaître: « On se demande, naturellement, avec anxiété, comment un aussi grave abordage a pu arriver dans le port. Nous avons voulu faire tout de suite une espèce d'enquête, et voici comment s'est produit. Le François I<sup>er</sup>, conformément aux règlements du port, sortait tenant sa droite, du côté de la jetée Nord-Ouest. L'Alliance, de son côté, avait traversé, devant les jetées, à l'ouvert du port, jusqu'à vers le poulier, et revenait pour entrer, rangeant la jetée Sud-Est. On prétend que le capitaine Tartie, qui commandait ce steamer, a rangé de trop près cette jetée, ou qu'il a mal calculé la force du courant qui le portait. Toujours est-il qu'il est venu, avec une vitesse extrême, vers la jetée Nord, le long de laquelle naviguait le François I<sup>er</sup>. Ce steamer, l'apercevant, après avoir dépassé la jetée Sud, qui lui avait d'abord caché l'Alliance, fit machine en arrière; mais il était déjà trop tard, et il fut frappé comme nous venons de l'expliquer. Les deux navires, ainsi accrochés, rentrèrent dans l'avant-port, portés par la force du courant et par l'impulsion du steamer anglais. On comprend bien que, dans le premier moment, on puisse difficilement apprécier à qui le tort et la responsabilité de cette terrible collision incombent. C'est ce que l'enquête établira. Notre rôle se borne à présenter un récit aussi exact et aussi véridique que possible de ce qui s'est passé, et c'est ce que nous faisons, après avoir minutieusement interrogé les personnes les plus compétentes et les plus autorisées, pour nous renseigner scrupuleusement. » A la première nouvelle de l'accident, M. le maire du Havre s'est rendu sur le quai et a assisté au débarquement des passagers; il a fait transporter à l'hôpital les blessés, dont quelques-uns avaient été halés à bord de l'Alliance. Un grand nombre de fonctionnaires sont venus également sur le lieu du sinistre et ont rivalisé le zèle pour opérer le sauvetage. Citons, entre autres, M. Quinte de Rochemont, ingénieur des ponts et chaussées; M. Hamelin, capitaine de port; M. Bequet, directeur du séma-

phore; M. le procureur de la République, MM. les commissaires de police, le capitaine de gendarmerie, et les officiers des douanes. Quelques membres de la chambre de commerce sont venus également, et un certain nombre de médecins, entre autres MM. Launay et Perrichot, se sont empressés de prodiguer leurs soins aux blessés. M. Deschamps, directeur de la Compagnie des bateaux à vapeur d'Honfleur, et M. Langstaff, agent des bateaux de Southampton, étaient aussi sur le lieu du sinistre. Nous reviendrons demain sur cet accident lamentable, de façon à en apprécier plus froidement les causes et les conséquences, ce que nous ne pourrions faire aujourd'hui, sous l'empire de l'émotion qui nous sévit. Mais, ce que nous pouvons dire tout de suite, c'est qu'il y a dans cet événement un enseignement terrible, et qui ne devra pas être perdu pour ceux qui ont charge de veiller à la sécurité de notre port. Nous nous expliquerons demain plus clairement sur ce sujet.

Voici la douloureuse nomenclature des victimes de ce déplorable accident, sur lequel diverses enquêtes sont dès à présent ouvertes: Théodore Debar, quinze ans, demeurant cours de la République, n° 8: jambe gauche broyée, transporté à l'hospice, où l'amputation a eu lieu immédiatement. Alfred Dubar, dix ans, cours de la République, n° 8: blessures à la figure. Albert Quemin, demeurant à Rouen, voyageur de commerce: blessures à la jambe gauche et à la tête. Mme Maria Laurence, quarante-huit ans, demeurant rue Rollon, n° 8: blessures graves à la tête. Mme Laforge, trente-quatre ans, rue de Normandie, n° 145: blessures graves aux reins et aux seins. MM. Alfred Mauger, quarante-deux ans, marin à Honfleur: oreille gauche arrachée; amputation faite par M. Marical, pharmacien. Antoine Joignard, trente-huit ans, teinturier à Bolbec: contusions à la tête. Maliault, soixante-un ans, demeurant à Cretin (Morbihan), chandronnier: pied droit totalement coupé à la cheville; amputation de la jambe. Lefoestier, soixante-cinq ans, demeurant à Sainte-Mère-Eglise (Manche): égratignures au nez. Mme Lefoestier, soixante-cinq ans, épouse du précédent: contusions graves aux cuisses. Mme Marie Reillant, vingt-sept ans, journalière, demeurant aux Loges (Seine-Inférieure): plaies à la tempe. M. Jean Lecreac'h, trente-sept ans, journalier, demeurant rue Saint-Pierre, à Honfleur: plaies à la tête. M. François Montée, dix-huit ans, demeurant rue d'Edreville: blessures aux bras. M. Guillaume Mervel, vingt-trois ans, rue Dauphine, 50: blessures aux bras. M. Leconte, maître d'équipage à bord du François I<sup>er</sup>, décoré pour nombre d'actes de sauvetage: écorchures aux mains. MM. Ernest Johannes, âgé de vingt ans; Guillot, âgé de soixante-deux ans, et Mmes Fonques, âgée de trente-deux ans, et veuve Chenel, âgée de quarante-neuf ans, ont également éprouvé de douloureuses contusions. « Dans une pirogue montée par plusieurs personnes, M. Hippolyte Besche, lieutenant de la marine du commerce, après avoir retiré de l'eau une femme et un enfant de dix ans, et voulant accoster le steamer, a eu la main droite prise et fortement contusionnée sous une pièce de bois provenant des débris de la collision. » Notre dévoué concitoyen, dit le Journal du Havre, M. Marical a passé, au magasin de la chambre de commerce, le plus grand nombre des blessés; malheureusement six ont été si grièvement atteints, que leur transport à l'hôpital a été jugé nécessaire. On les y a portés sur des civières. »

en faveur des instituteurs congréganistes, et qui figure au numéro de l'Union du 14 juin. Ses signataires, MM. Lucien Brun, Depeyre, Tailland, Théry, sénateur, et Delepoivre, établissent irréfutablement, dans cette consultation, la situation légale de ces instituteurs. Le Gouvernement serait, dit-on, très-froissé, in petto, de la démarche faite, l'autre jour, auprès de M. Du-faure, par les délégués des gauches, dans le but de dicter, pour ainsi dire, au garde des sceaux, les termes de sa circulaire sur la gendarmerie. M. Du-faure avait à peu près accepté de subir la direction de M. Gambetta, laquelle, du moins, s'exerçait d'une façon occulte pour la galerie; l'intervention positive, sur un point précis d'administration, des délégués lui a été, au contraire, fort sensible, d'abord parce qu'elle lui a prouvé que le Comité des dix-huit, réfugié dans les bureaux de groupes, n'avait point cessé d'exister et de fonctionner; ensuite, parce que cette manifestation s'est faite avec une publicité aussi humiliante qu'évidemment calculée. On répand le bruit de la démission du général Borel, par suite du sans-façon avec lequel M. Du-faure a parlé de son collègue aux délégués des gauches; mais le Maréchal aurait refusé d'accepter cette démission. Le rapprochement entre M. Gambetta et le conseiller municipal Quentin, l'ancien collaborateur de Delescluze, est complète. Non-seulement on peut considérer comme très-sincère les compliments décernés par la République au discours du rédacteur qu'antrefois...; mais encore M. Gambetta réserve pour Quentin une candidature législative à Paris, dès que l'occasion s'en présentera. On désigne même le collègue dont le dictateur croit pouvoir ainsi disposer d'avance; ce serait le 13<sup>e</sup> arrondissement. DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la Ville de Roubaix prévient les hommes des classes 1868 et 1872 que c'est mardi 23 juin le dernier jour qui leur est accordé pour déposer les livrets militaires à la Mairie. Roubaix, le 21 juin 1878. Le Maire, CH. DAUDET.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de décider que la ville de Lille sera le siège du Concours régional qui doit avoir lieu, dans le département du Nord en 1879, pour la région composée des départements du Nord, de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine, de la Seine-et-Marne, de la Seine-et-Oise et de la Somme. Des concours internationaux hippiques et des machines agricoles auront lieu en même temps. Ce matin, à cinq heures, un incendie considérable s'est déclaré dans les magasins de déchets de MM. Benoit frères, rue Saint-Maurice. La rapidité avec laquelle le magasin et les marchandises qu'il contenait ont été brûlés permet de supposer que l'incendie a dû prendre naissance à peu près au centre de ce vaste immeuble. Les efforts des pompiers tendaient surtout à préserver les maisons voisines. A huit heures, on était complètement maître du feu. La cause de l'incendie est inconnue. Les pertes approximatives s'élèvent à la somme de 170,000 fr. et non pas 200,000 comme nous l'avions annoncé, par erreur, dans notre édition du matin. On nous cite comme s'étant particulièrement distinguée dans l'organisation des secours, une ouvrière de la rue Saint-Maurice Mme François Bogaert, Marie Dekeyzer, qui, de 5 à 8 heures s'est multipliée en aidant les pompiers soit à la chaine soit à la pompe. Cet acte est un de ceux dont on ne saurait trop féliciter les auteurs. Depuis quelque temps, de nombreuses plaintes avaient été déposées par les conducteurs des trains faisant le service entre Roubaix et Tourcoing. Des gamins postés au pont de Saint-Vincent-de-Paul faisaient pleuvoir sur eux des avalanches de pierres au passage du train; il en est même parfois

LETRE DE PARIS (Correspondance particulière)

Paris, 20 juin. Les persécutions contre les institutions religieuses, contre tout ce qui, de près ou de loin, reflète l'enseignement de l'Eglise, sont à l'ordre du jour, et l'on peut s'attendre à les voir se multiplier encore, à mesure que la majorité radicale se débarrassant des obstacles, affirmera davantage son omnipotence. Il ne faut donc négliger aucuns des armes légales dont l'usage peut servir à la défense des précieux intérêts si attaqués et si menacés; il faut s'instruire de leur existence et des conditions où il y aurait lieu d'y recourir. A ce titre, j'appelle toute votre attention sur la consultation rédigée par d'éminents jurisconsultes de la droite